



UN AUTRE REGARD SUR LA PRESQU'ILE

Comité de Défense et de Protection de la Presqu'île

Président

BAURIN Gilbert

Vice-Président et Trésorier :

PICOT Jean Marie

Secrétaire Général

Du FAU de LAMOTHE Patrick

Secrétaire Général adjoint

FAYOLLE François

Archiviste :

CASTAGNEDE Guy

Autres administrateurs

CHIVAILLE François

CHAFFIOL Max

DE HEREDIA José Maria

Fonctions honorifiques

Président d'honneur

mandat 2011-2018

CAMUT Jean Pierre

-

Pour nous contacter :

G Baurin 0603822952

JM Picot 0670706072

Pour nous écrire :

contact.codeppi@gmail.com

Adresse de notre SITE :

<https://www.codeppi.com/>

**Lettre d'Information
n° 35 – mai 2025**

RNA : W3300117

ISSN 2802-7426

NOTRE FEUILLE DE ROUTE

En 2024 le CODEPPI a travaillé sur 7 axes, une feuille de route qu'il conservera en 2025:

1. Le réchauffement climatique qui impacte fortement notre commune littorale et notre détermination pour que habitants et résidents deviennent des acteurs engagés et responsables
2. L'état du couvert forestier de tout le bassin après les incendies dévastateurs de 2022. Les mesures mises en place pour l'avenir, et les progrès restants à faire
3. Le sinistre environnemental provoqué par les dysfonctionnements du réseau d'assainissement et du réseau d'eau pluviale. Nos élus sont au pied du mur et ne nous convainquent pas
4. Les impacts d'un surtourisme persistant en croissance infinie sur un territoire fini. Un modèle économique incompatible avec le maintien et la recherche d'une qualité de vie à l'année
5. Un schéma d'aménagement de la presqu'île, infrastructures et bâti, qui est caractérisé par le manque de transparence et de débat public
6. Le déficit du logement pour les actifs désireux de vivre sur la commune que la municipalité peine à satisfaire en se noyant dans une communication trompeuse
7. Une relation souvent improductive avec la municipalité, marquée par un manque de dialogue, et l'absence de transparence

Cette feuille de route respectera nos engagements :

- a) Rester vigilant : c'est-à-dire observer, analyser, questionner, proposer
- a. Agir pour ne pas subir : c'est à dire défendre nos convictions en rappelant ou en faisant dire le droit
- b. Porter une ambition partagée et amplifiée avec d'autres associations pour les mêmes convictions.

(AGO du Codeppi - 4 décembre 2024)

POLITIQUE PUBLIQUE : LE PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Début 2024 le gouvernement engageait des travaux avec le parlement pour l'élaboration du PNACC. En ce début du mois de mars 2025, vient d'être publié le projet intitulé « **La France s'adapte. Vivre à +4°** ». Nous l'explorons en vous faisant part de notre analyse et de nos commentaires.

—>Pour la France hexagonale, le scénario tendanciel, implique **une hausse des températures moyennes de 2 °C en 2030, 2,7 °C en 2050 et 4 °C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle**. Nous avons donc une stratégie et c'est louable.

—>C'est **une trajectoire de réchauffement robuste, concertée et déclinable dans l'ensemble des politiques publiques à horizon 2100**. Elle évoluera au regard des projections scientifiques afin d'ajuster, le cas échéant, le rythme d'adaptation.

—>C'est l'ambition de ce plan : **retenir une dualité atténuation- et adaptation**. Atténuer ne veut pas dire céder à l'opportunisme de l'adaptation en reportant à plus tard les mesures contraignantes.

—>Ce réchauffement **va affecter l'ensemble des équilibres naturels et le principal impact de ces évolutions climatiques sera la modification du cycle de l'eau**. L'autre impact concerne **l'érosion du littoral accélérée par la montée du niveau de la mer**, D'autres problématiques ne sont pas minorées. Ce sont autant de phénomènes qui commencent déjà à produire des effets sur l'aménagement du territoire, les capacités de notre système assurantiel, la sécurité des personnes ou notre façon de cultiver et de produire.

—>Le PACCC définit 51 mesures destinées à accompagner l'atteinte des objectifs définis, comme leur financement, pensé et exécuté en fonction du peu de moyens disponibles, et non des besoins.

—>Il est prévu d'inscrire dans le PNACC des « **questions à la recherche** » **pour identifier les domaines pour lesquels il manque encore des connaissances en matière d'adaptation**. Il faut garder vivant ce primat de la connaissance scientifique

—>La France appelle la Commission européenne à intégrer le sujet de l'adaptation au changement climatique dans l'ensemble des politiques sectorielles de l'Union européenne et initiatives à venir. Nous supportons cette volonté

—>Le PNACC encouragera la mobilisation de ces sources de financement par les acteurs impliqués. Nous sommes favorables à **une plus grande appropriation de ces moyens au plus près du terrain, par les collectivités locales pour ne citer qu'elles**.

—> Enfin le cycle de l'eau est évoqué, mais il est confronté à une situation critique à court-moyen terme et l'enjeu global de l'eau. n'est pas traité.

Nos territoires du Bassin d'Arcachon veulent disposer d'une trajectoire d'adaptation au changement climatique. À nous de l'exiger, en s'appuyant sur la restitution des travaux du PACCC.

LITTORAL

Rachat de maisons en première ligne, déconstruction

Une communauté de communes du Finistère (Pays Bigouden Sud) **rachète des maisons en première ligne pour les déconstruire**.

Pour Treffiagat, un premier budget de 3 Millions a été voté. **Une fois rasées les terrains seront naturalisés**

Plusieurs aménagements ont tenté de ralentir l'érosion au cours des précédentes décennies : des remblais, des enrochements, des pieux de bois, rien n'y fait, **la bataille contre la mer est perdue d'avance**.

Les études de prévention récentes ont permis de simuler en 3D la situation : avec une brèche dans la dune, l'eau de mer peut monter, et tout inonder en 10 minutes, ce qui s'est produit lors de la tempête Ciaran en 2023.

Dès lors la question n'était plus de savoir si la mer passera la dune mais plutôt quand ?

Pour les habitants concernés c'est une décision difficile à encaisser. « Et la responsabilité des élus locaux, c'est de leur faire admettre que l'on ne sait plus les protéger » précise un élu.

PROTÉGER LE LITTORAL : UNE URGENCE

*Extraits de la rencontre
Grand Océan à Cherbourg
septembre 2024*

->Il va falloir **soit relocaliser**, ce qui coûte cher et qui est mal accepté, **soit aménager des défenses massives** qui coutent des milliards d'euros.

->Comme on n'a pas les ressources en France, **dans beaucoup de cas il faudra laisser les écosystèmes évoluer.**

->Le littoral mérite d'être mieux connu et reconnu. Il nécessite des **financements ambitieux**, et une **vision partagée.**

->La mer avance et nous oblige à penser autrement notre façon d'habiter le littoral. Depuis peu les experts travaillent sur **l'adaptation**, car **il faut une bonne compréhension des territoires, des acteurs, des interactions avec la biodiversité.**

->Nécessité d'un **accompagnement local** pour permettre aux collectivités de se saisir des bonnes solutions.

Il y a une urgence à avancer dans l'action climatique, parce qu'on a une courte fenêtre d'opportunités qui est en train de se refermer.

D'après G. Le Cozannet, géographe et V. Masson-Delmotte, paléoclimatologue,

(source : France Inter)

PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET ENJEUX ECONOMIQUES

En France, bien que la priorité soit donnée aux adaptations progressives liées au réchauffement climatique, la croissance de l'économie demeure une constante vitale, hier comme aujourd'hui. « **Sobriété, Stabilisation, Décroissance** » sont des mots clé qui ne font toujours pas le poids face au mythe de la croissance continue.

Selon la théorie séduisante d'un progrès continu, la croissance économique et l'innovation technique conduiraient nécessairement à une amélioration constante des conditions d'existence.

Quelques soient les circonstances ? Pourtant par malfaisance, le plus souvent par ignorance, l'homme agit contre la nature.

C'est le cas de **la surfréquentation de notre territoire**, qui a pour conséquence **la surconsommation de ressources, une mauvaise gestion des déchets, la pollution des eaux et des sols, un impact considérable sur la biodiversité.**

Combien même, la fréquentation croissante de notre territoire contribue au maintien de l'emploi et au développement économique, ses **impacts sociaux** peuvent être discutés, comme une **forte hausse des prix de l'immobilier**, une **perte de l'identité locale**, une **détérioration du patrimoine culturel et de la qualité de vie, etc.**

Un rééquilibrage est donc souhaitable et c'est ce que nous attendons de nos élus : une alternative.

NAUTISME, FREQUENTATION ET USAGES SUR LE B.A.

Les réflexions engagées pour actualiser l'étude de 2010 sur **la fréquentation et sur les usages des zones complexes du littoral ou aux abords de l'île aux oiseaux , du banc d'Arguin**, peinent à déboucher sur une **restitution consensuelle et partagée.** Le Parc Naturel Marin (PNMBA) a dû faire face aux sollicitations nombreuses des atteintes à la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans sa zone d'action.

La Gouvernance du PNMBA doit retrouver rapidement efficacité et crédibilité dans la résolution des crises et les expertises de son conseil scientifique. L'État doit veiller à ce que nos élus ne musèlent pas cette instance, née d'un combat de tous les acteurs locaux engagés.

ASSAINISSEMENT DU BASSIN d'ARCACHON-FAISONS LE POINT

—>Pour comprendre la forte mobilisation de ces derniers mois et mesurer pourquoi la pollution des eaux est une préoccupation majeure pour le Bassin d'Arcachon

—>Pour prendre la mesure de l'enjeu lié à une croissance démographique et touristique importante et découvrir qu'une des raisons de la colère actuelle est liée au fait que le SIBA (Syndicat Intercommunal du BA) n'a pas respecté le plan d'investissement décennal fixé en 2019

Consultez notre SITE <https://www.codeppi.com>

Rubrique « Actu presque île » Onglet « Risques Majeurs »

Cette crise se joue devant deux instances : les orientations et décisions soumises au conseil de gestion du Parc Marin du Bassin d'Arcachon ou devant les tribunaux. **Vous comprendrez pourquoi il est à craindre que la fragilité des équilibres naturels et le contexte du réchauffement climatique, laissent présager d'autres crises avec des conséquences sanitaires et leur chapelet de répercussion sur le territoire, ses administrés et ses acteurs économiques.**

PAS DE RELOCALISATION ! MAIS ENCORE ?

—>La déclaration de notre maire lors des vœux traditionnels de début d'année 2025 : « nous nous adaptons au changement climatique », a été relayée par la presse locale. Il inscrit ses priorités « sous le signe de l'intérêt général et des risques majeurs ». Nous partageons

—>Mais c'est oublier un peu vite ses propos tenus dès juin 2019 lors d'une réunion publique, en tant que maire adjoint, quand il avait conclu un débat en affirmant que « la commune ne se positionnait pas en faveur de la relocalisation », sous les acclamations du public présent, rapporte la presse.

—>En janvier 2025 nous attendions de sa part des précisions sur cette affirmation de 2019. **Le rôle de notre maire est primordial**, et nous sommes en droit de penser **qu'il a eu le temps, durant cette mandature, d'apporter un éclairage visionnaire et constructif pour ses administrés**, confrontés à un dénouement historique qui porte un nom : **le réchauffement climatique et son corolaire, l'élévation du niveau des océans**.

Nous attendons de lui une orientation qui dessine une organisation de notre territoire pour plusieurs générations à venir. C'est la promesse des travaux en cours dans le cadre de la révision du PPRL (*) de Lège Cap Ferret. Prescrite par l'État en 2018, sept ans après, il est temps d'en révéler les résultats, de les présenter à la population concernée avant que de se soumettre à une enquête publique. C'est l'agenda qui a conclu la dernière réunion de concertation du 19 mars.

() Plan de Prévention des Risques Littoraux*

LOGEMENT AIDE, LOGEMENT SOCIAL, ETERNEL SCENARIO ?

Une pénurie de réserve foncière, un recensement inexploité des zones réservées à la commune dans les lotissements existants. Les actes de la municipalité se perdent dans des conjectures autour des recours aux solutions retenues en cette fin de mandat.

Si la presse se fait l'écho de questions sur le sujet, posées lors du conseil municipal du 13 mars, les « **réponses** » obtenues sont **sentencieuses et démontrent que les attentes soulevées ne sont pas traitées**. La réunion publique organisée le 25 mars pour faire le point sur le LOGEMENT, en présence de deux acteurs professionnels du logement aidé et social avait pour but d'éclairer ce dossier sensible.

La municipalité a-t-elle convaincue ? Si la presse locale fait preuve de neutralité dans son compte rendu, elle occulte une animation de l'évènement, marquée à nouveau par des réponses, ou plutôt des affirmations sentencieuses des experts invités. Les interventions de nos sachants nichés dans nos associations engagées, celles de conseillers municipaux de l'opposition, ou des représentants de demandeurs de logements aidés, ont fait que, **pour nous le compte n'y est pas**.

Le doute persiste sur la solidité des projets-programmes évoqués. Aucune allusion au Plan Local d'Habitat retenu par la COBAN (*). Que dire de la volonté de la municipalité de transformer les réserves constituées dans certains lotissements ? Ou de démontrer qu'elle ne tourne pas le dos à la mixité sociale ? À SUIVRE

() Communauté d'Agglomération du B.A. Nord*

LE CODEPPI FAIT ÉVOLUER

SA COMMUNICATION

Nous poursuivons la finalisation des projets engagés en 2023.

Après l'envoi postal d'un bulletin périodique dans les années 80, après l'apparition et la généralisation de réseaux d'accès à Internet, après le choix délibéré de privilégier le numérique, nous avons abordé en 2019 le renouvellement de notre SITE.

Aujourd'hui nous modifions le format de notre « Bulletin de Vigilance » avec 10 publications par an (dès avril 2025)

Nous modifions le format de notre « Lettre d'Information », 4 publications par an.

Nous venons d'ouvrir l'ESPACE ADHERENT sur notre SITE, espace protégé par mot de passe pour nos cotisants. Nous testons d'autres évolutions comme un service d'envoi direct par mail d'une alerte significative dans le flux de nos notifications.

ADRESSE DU SITE

<https://www.codeppi.com/> ou [codeppi.com](https://www.codeppi.com/) sur votre poste de travail, votre tablette ou votre mobile

GARDONS le CONTACT

contact.codeppi@gmail.com

ADHESIONS ET SOUTIENS

COTISATION 2024-2025

Couple ou individuel : 15 €,

Bienfaiteur : 20 € ou plus

par CHÈQUE à envoyer à

BP 20 CLAOUEY 33950 LEGE CAP FERRET

par VIREMENT :

FR76 1090 7003 8346 2214 3204 712

BIC : CCBPFRPPBDX